

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00345

**ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE DE GIER - CONVENTIONNEMENT
AVEC L'EPORA ET LA VILLE DE RIVE DE GIER, AVENANT 1**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003450

DATE D'APPARITION: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE DE GIER - CONVENTIONNEMENT AVEC L'EPORA ET LA VILLE DE RIVE DE GIER, AVENANT 1

Saint-Etienne Métropole porte depuis 2006, en partenariat avec la commune de Rive-de-Gier, le projet de reconversion et de redynamisation de l'entrée Est de la Métropole à Rive-de-Gier. Ce projet a été reconnu d'intérêt communautaire en juin 2012 puis d'intérêt métropolitain en décembre 2017 par le Conseil de Communauté.

L'EPORA accompagne la Métropole et la commune depuis 2008 en assurant les missions d'acquisition des emprises, de désamiantage et de démolition des bâtiments, de dépollution de l'emprise du futur projet d'aménagement (la dépollution liée à l'élargissement des berges du Gier étant prise en charge dans le cadre des travaux d'aménagement dédiés).

Une première convention opérationnelle tripartite a été conclue à cette date sur l'ensemble du périmètre de l'opération « Entrée Est de la Métropole ». Elle a donné lieu à un avenant signé le 28 avril 2011 portant sur une extension du périmètre dans le but de confier à l'EPORA le pilotage et le suivi de la Déclaration d'Utilité Publique.

En 2018, au regard des enjeux opérationnels distincts entre les secteurs géographiques de l'opération, ce conventionnement a évolué via l'établissement de :

- un avenant de clôture à la convention existante en réduisant le périmètre au secteur de la Halle Couzon pour laquelle des travaux étaient en cours,
- une nouvelle convention d'études et de veille foncière sur la ZI Couzon afin de conserver la possibilité d'intervenir sur des fonciers d'activité, présentant un potentiel de mutation à court terme,
- une nouvelle convention opérationnelle sur le secteur Verrerie (Duralex) / Berges du Gier.

Cette dernière convention permettant la poursuite des interventions de l'EPORA sur ce secteur prioritaire pour la Métropole a été établie sur la base d'un bilan foncier prévisionnel de 6,1 M€ d'intervention foncière (acquisition, désamiantage, démolition) et de 11 M€ de dépollution sur l'emprise du futur projet d'aménagement.

Ce bilan prévisionnel restait incertain du fait d'inconnues sur l'état des coûts de dépollution des tènements Duralex restant d'une part, de l'état de la pollution d'autre part.

Ainsi, la convention prévoyait 3 étapes pour actualiser et réviser le bilan foncier :

- à l'issue des démolitions de l'ensemble des tènements ex-Duralex,
- lors du lancement des travaux de reprofilage des berges pour préciser l'emprise nécessaire,
- à l'issue de la définition de la programmation et de la stratégie de dépollution.

Depuis, l'EPORA s'est porté acquéreur des derniers tènements ex-Duralex pour 1 € en 2018, a engagé des travaux de sécurisation du site et a missionné un maître d'œuvre pour définir le programme de travaux et engager le recrutement des entreprises de démolition.

Au total, le bilan prévisionnel relatif à l'intervention foncière évolue de 6,1 M€ (acquisition, désamiantage, démolition) à 11,5 M€. Le montant des travaux de dépollution restant de 11 M€ sans élément supplémentaire sur le projet d'aménagement ni étude complémentaire de l'état du sol.

Il apparaît d'ores et déjà nécessaire de convenir d'un avenant à l'actuelle convention pour prendre en compte cette évolution du bilan foncier et permettre ainsi à l'EPORA de poursuivre la procédure de consultation et de conduite des travaux de désamiantage et de démolition.

Ces travaux de démolition de ces tènements sont nécessaires pour la Métropole pour assurer l'élargissement des berges du Gier dont les travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % et pour pouvoir à l'issue proposer un projet d'aménagement métropolitain.

Les modalités de participation de l'EPORA restent, à ce jour, similaires à celles prévues dans la convention initiale mais pourront être revues en fonction de la vocation du site et du projet d'aménagement qui sera développé.

Il est par ailleurs précisé que la convention conclue prévoit que l'EPORA mobilise des subventions publiques, notamment FEDER au regard de l'ampleur du projet, pour diminuer le déficit foncier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le projet d'avenant à la convention opérationnelle et son nouveau bilan foncier prévisionnel annexé,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget de l'opération 82 des exercices 2020 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU